AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 18-6-76210645

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs - n° 21
1976

VIGNE -

MILDIOU

La floraison de la vigne se déroule dans de bonnes conditions. Il convient cependant d'apporter toute son attention sur le danger présenté par le Mildiou, dans certaines situations de l'Hérault et du Gard notamment, de nouvelles taches sont apparues dès le 9 et 10 juin. Il faut assurer la protection des jeunes grappes après floraison, dans toutes les parcelles ou à proximité de celles où la maladie a été observée. Il est recommandé de veiller à une parfaite exécution des applications ("toucher les grappes") et d'apporter les doses nécessaires à l'hectare. Rappelons que la dose à l'hectolitre doit être multipliée par 10 pour obtenir la quantité de produit nécessaire à l'hectare.

OIDIUM

Voir le bulletin précédent.

ABRICOTIER et PECHER -

TORDEUSE ORIENTALE

On enregistre un nombre important de captures dans les postes de piégeage (Costières gardoises en particulier).

Les fruits devant être récoltés avant le 30 juin recevront une protection.

Les fruits devant être récoltés avant le 13 juillet recevront la même protection et seront à nouveau traités 10-12 jours plus tard.

Les fruits devant être récoltés entre le 15 et le 25 juillet devront faire l'objet d'un troisième traitement.

Les produits utilisés seront choisis en fonction des délais d'emploi légaux.

CEREALES -

PUCERONS

Les pucerons sont apparus dans le Languedoc depuis début juin, notamment dans certains champs du Lauragais (cantons de Salles sur l'Hers et de Castelnaudary) et sous forme de foyers isolés dans les régions de Nîmes et Béziers. Il importe de surveiller ces champs au cours de ce stade crucial du développement des céréales, depuis la floraison jusqu'à la formation complète du grain.

L'intervention n'est recommandée que dans le cas d'un accroissement rapide de la population (si la moyenne de 15 pucerons par épi est dépassée). Dans ce cas traiter le plus rapidement possible avec l'un des produits suivants :

pirimicarbe (pirimor) 0,250 kg par hectare (dose produit commercial)
phosalone (zolone L.) 1,750 litre par hectare (")

dans 500 litres d'eau, à la pression de 4 kgs/cm2

Au stade de la formation complète du grain, les pucerons n'ont plus d'incidence.

P.1185

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

LA POURRITURE GRISE

La lutte contre cette redoutable maladie a fait l'objet de nombreux travaux sur le plan de la méthode et des produits de traitement.

Les conséquences du Botrytis sur la qualité des vins est indéniable et les oenologues ont souligné, depuis longtemps, les graves conséquences en vinification des attaques sur raisins.

Parmi les circonstances favorables à l'installation du Botrytis : l'Oïdium, les attaques d'Eudémis en 2ème génération, ont déjà fait l'objet des préoccupations. Ceci a été signalé l'an dernier dans les bulletins d'avertissements. D'autres facteurs jouent un rôle important : mode de conduite mal adapté, déséquilibre de la fumure, azote, travail du sol, irrigation intempestive. De même toute blessure provoquée par le vent ou les pluies violentes.

Il est bien évident que des mesures générales tenant compte des facteurs mentionnés permettent de diminuer les risques de développement du Botrytis. C'est l'art de la viticulture. Cependant, lors de conditions climatiques extrêmement favorables, il est difficile d'enrayer les très fortes attaques : l'éclatement des baies en particulier permet aisément l'installation et la propagation de la maladie à proximité de la vendange.

Les principes de lutte chimique, adaptés dans le Midi viticole grâce à l'importante expérimentation entreprise, sous l'égide de l'Institut Technique du Vin, par de nombreux techniciens sont les suivants : quatre traitements effectués au niveau des grappes avec un appareil pneumatique à volume réduit (très grand débit d'air et petit débit de liquide) aux stades : chute des capuchons floraux - nouaison, fermeture de la grappe, début véraison et trois semaines avant récolte , ont donné les meilleurs résultats relativement aux autres méthodes.

Les produits en autorisation provisoire de vente (au 1° janvier 1976) sont :

bénomyl	50 g. M.A./hl	(soit 1 kg/hectare	de produit commercial par application)
carbendazim	50 g. M.A./hl	(soit 1 kg/hectare	" "
dichlofluanide	125 g. M.A./hl	(soit 2,500 kg/hectare	" "
folpel	200 g. M.A./hl	(soit 4 kg/hectare	" "
glycophène (26019 RP)	75 g. M.A./hl	(soit 1,500 kg/hectare	" "
methylthiophanate	140 g. M.A./hl	(soit 2 kg/hectare	" "
thirame	320 g. M.A./hl	(soit 4 kg/hectare	" "

Le folpel est autorisé également en poudrage.

Les produits dits systémiques sont souvent préconisés dès la floraison.

Ces traitements sont astreignants et coûteux et sont préconisés sur cépages sensibles : grenache par exemple. Par contre, il est difficile de juguler une attaque installée à la suite des éclatements de baies. Certains n'ont pas hésité à préconiser des formules mixtes permettant de lutter contre le botrytis et le mildiou. Ces traitements sont moins coûteux, mais les résultats, d'après les essais, sont inférieurs.

Remarques :

Des cas de résistance aux benzimidazoles ont été observés dans de nombreuses régions de vignoble (Alsace, Champagne, Bourgogne) mais également dans le Midi, là où les traitements ont été effectués depuis plus de deux ans.

Des accidents sont constatés avec la dichlofluanide (brûlures sur baies) courant juillet, également sur raisins de table.

Enfin il faut cesser les traitements assez tôt, pour éviter la présence de résidus, au moment des vendanges et les accidents de fermentation.

Le Chef de Circonscription,

V. LAGAUDE

L'Ingénieur,

M. TISSOT

Tirage du 11 juin 1976 - 21500 exemplaires
Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal - MONTPELLIER
Le Directeur : P. JOURNET - n° d'inscription PP 531 AD

.../...

Département de l'Aude (exclusivement)

DEGATS DE MOINEAUX

Afin de déterminer les zones où les moineaux occasionnent des dégâts aux cultures du département de l'Aude, le Service de la Protection des Végétaux demande aux personnes qui seraient concernées de faire connaître avant le 15 juillet : le lieu, la nature et l'importance des dommages.

Faire part de ces observations à :

Service de la Protection des Végétaux
Direction Départementale de l'Agriculture
3, rue Trivalle, 3
CARCASSONNE

P 186